

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les citoyens font leur entrée au Parlement

Les députés ont rendu leur rapport individuel de l'année. Le Parlement, lui, prépare des nouveautés. Dont une « conférence consensus ».

La possibilité offerte aux députés, par le nouveau règlement du Parlement de Wallonie, de publier chaque année un rapport de leurs activités parlementaires a été utilisée par 55 députés sur 75, pour cette première édition diffusée ce mercredi. Cette initiative propre au Parlement wallon « permet de dépasser la dimension purement statistique des appréciations qui sont portées sur le travail de chaque député » selon l'institution. Ils sont accessibles via la fiche de présentation des députés sur le site web du Parlement.

Les députés qui y ont eu recours proviennent tant du PS que du MR, du cdH, d'Écolo et du PTB. Curiosité, certains ténors politiques, comme Jean-Luc Crucke (MR), n'ont pas jugé utile de remplir un rapport d'activité qui, il est vrai, est facultatif.

Conférence consensus et vitrine wallonne

À l'occasion de ce rapport d'activité, le président du Parlement, André Antoine, a aussi

annoncé deux nouveautés pour une institution en pleine mue. D'abord, l'ouverture l'an prochain d'un « centre d'interprétation de la démocratie et de la citoyenneté ». Une manière, dit Antoine, d'intéresser le public au travail du Parlement au travers d'un parcours didactique moderne. Ce centre devrait également accueillir, en collaboration avec l'APAQw, une vitrine mettant en valeur les produits wallons.

Autre nouveauté : une initiative qui devrait renforcer la démocratie participative au-delà du droit de pétition ou de la simple fonction consultative. Le but est de mettre sur pied en 2017 une « conférence consensus » constituée de parlementaires et de citoyens tirés au sort parmi un panel de 1 000 personnes représentatives des différentes régions wallonnes, des genres, des tranches d'âge et des couches sociales présentes en Wallonie. Le sujet abordé lors des différentes réunions sera « le défi démographique et le vieillissement ».

Les citoyens auront donc la possibilité de se faire entendre à l'intérieur même du parlement même si, évidemment, cela restera purement d'ordre consultatif.

« Il faut, conclut André Antoine, que la voix des citoyens ne se fasse pas entendre que tous les 5 ans ». ■

M. Dum.